

Sénat d'améliorer les lois. Il se peut que parfois il ait cru de son devoir de conseiller de retarder l'adoption d'une loi, mais je ne crois pas que cela soit arrivé souvent. Les membres de ce côté de la Chambre ont toujours écouté ses remarques avec attention, avec plaisir et avec profit.

Nous, de la droite, nous nous réjouissons de ce qu'il a été choisi pour diriger la pensée conservatrice dans cette Chambre. Il n'y a pas ici d'opposition officielle, mais il y a deux courants d'opinions appelées libérales et conservatrices, et mon honorable ami représente les conservatrices. Il les représente bien effectivement, puisqu'il est né et a grandi dans l'Est et que, plus tard, il s'est imprégné largement de l'atmosphère de l'Ouest, devenant ainsi un représentant tenant un juste milieu dans l'opinion publique de tout le Canada.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Honorables messieurs, je ne m'attendais pas aux remarques de mon honorable ami qui siège à ma droite (l'honorable M. Poirier) et non davantage aux remarques de l'honorable chef ministériel dans cette Chambre. C'est un grand plaisir pour moi, qui ne le mérite peut-être pas, d'être traité avec tant de générosité de sa part, et j'espère qu'à l'avenir nos relations seront aussi cordiales qu'elles l'ont été dans le passé.

J'admets aussi bien volontiers que cette Chambre diffère de la Chambre des Communes; cependant, par la force d'une habitude acquise avant notre entrée au Sénat, nous sommes plus ou moins enclins à être partisans. Je ne fais pas profession d'être neutre à cet égard, mais je prétends être plus progressiste dans mes idées. Je n'ai jamais été un réactionnaire—je ne sais si ce fait doit être attribué à l'atmosphère de l'Ouest ou non—mais je suis tout de même en faveur d'un gouvernement stable et fort et non en faveur de folles expériences que des visionnaires veulent tenter par l'adoption de lois que peut-être plus d'un gouvernement ont essayé de rendre pour répondre aux clameurs populaires. Je crois que les sénateurs des deux côtés de cette Chambre devraient résister à ces tentatives.

C'est pour moi un plaisir et un grand honneur vraiment immérité d'avoir été choisi comme leur chef par mes amis de ce côté de la Chambre, quand ils pouvaient choisir parmi les aspirants, si je peux les désigner ainsi,— nous sommes cependant tous amis—des hommes plus distingués que moi. Je m'efforcerai de mériter la confiance bienveillante qu'ils ont mise en moi, sinon par la manifestation d'une grande habileté que je ne prétends pas avoir, du moins par mon assiduité et mon application aux devoirs de cette Chambre.

L'hon. M. DANDURAND.

COMITE DES DIVORCES

L'honorable M. WILLOUGHBY propose

Que la règle 78 du Règlement du Sénat soit amendée par le retranchement du paragraphe 9 et son remplacement par le suivant:

"9. Le comité des divorces, composé d'au moins neuf et d'au plus quinze sénateurs."

L'objet de cette motion est d'augmenter à quinze le nombre de sénateurs sur le comité des divorces. Cette augmentation rendra moins lourd, je l'espère, le fardeau de ceux qui ont bien voulu consentir à faire partie du comité pendant cette session et permettra aux sénateurs, habitant aux environs d'Ottawa, qui veulent bien accepter de siéger sur ce comité, de nous donner leurs services, quand la Chambre ne siégera pas.

La motion est adoptée.

BILL DES DIVORCES EN ONTARIO

L'honorable M. Willoughby dépose un projet de loi intitulé: Bill A, loi pourvoyant en la province d'Ontario, à la dissolution et à l'annulation de mariage.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

SA MAJESTE LE ROI

Le Sénat reçoit de la Chambre des Communes un message informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour exprimer la gratitude et la joie du peuple canadien pour l'espérance de la guérison complète de Sa Majesté; et priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre pour approuver ladite adresse.

L'honorable RAOUL DANDURAND propose:

Que le Sénat s'unisse à la Chambre des Communes pour approuver ladite adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, et remplisse l'espace laissé en blanc par les mots "Sénat et".

Il dit: Honorables messieurs, la résolution a été présentée à la Chambre des Communes sans avis préalable, et la Chambre des Communes l'a adoptée. J'espère que le sentiment qui a poussé la Chambre des Communes à agir ainsi induira aussi cette Chambre à permettre que cette adresse soit maintenant prise en considération.

Elle se lit comme suit:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le la Chambre des Communes du Canada en Parlement assemblés, approchons humblement Votre Majesté pour lui exprimer notre gratitude et notre réjouissance de ce que, grâce à la Providence divine, Votre Majesté a maintenant l'espérance d'une guérison complète de la maladie grave et prolongée que Votre Majesté a supportée avec tant de courage et de patience. Nous avons suivi le cours de la